
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 11 MARS 2014 À 19 h 30 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 3647, RUE QUEEN, À RAWDON, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :

Monsieur le maire,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Bruno Guilbault
Louise Poirier
Katy Dupuis
Raymond Rougeau
Renald Breault
Kimberly St Denis
Stéphanie Labelle



2. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE

La séance est ouverte par Monsieur le maire Bruno Guilbault. Maîtresse Caroline Gray, directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Sont également présents :

Monsieur André B. Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier
Madame Carole Landry, directrice du Service des finances
Monsieur Rémi Racine, directeur du Service de la planification et du développement du territoire

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

14-85

Il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyée par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Vérification des présences et du quorum
2. Ouverture de la séance – Mot du maire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation de procès-verbal – Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 février 2014 à 19 h 30 ajournée au 13 février 2014 à 9 h
5. Comité consultatif d'urbanisme – Dépôt des procès-verbaux de la réunion spéciale du 10 février 2014 et de la réunion du 24 février 2014
6. Demande de dérogation mineure
 - 6.1. Marie-Christine Rivest & Pascal Cyr – 3837, rue Albert – Lot 17B-306 et partie du lot 17B-288, rang 06 – Zone R1-20 – Agrandissement
7. Demandes relatives aux règlements sur les PIIA
 - 7.1. Municipalité de Rawdon – 3595-3601, rue Church – Lot 693, rang 05 – Zone P1-48 – Zone 6 au PIIA (secteur Centre-ville) Règlement numéro 508-93 – Revêtement extérieur du bâtiment principal
 - 7.2. Laurent Legault Pariseau, mandataire de Parc Ensoleillé 2002 inc. – 3137, 1ère Avenue – Lot 341, rang 4 – Zone C1-66 – Zone 1 au PIIA (secteur Centre-ville) – Règlement numéro 508-93 – Rénovation du bâtiment principal – 3e présentation
 - 7.3. Nathalie Malo & Pierre Blais – (5151), rue Saint-Georges – Partie du lot 13A, rang 7 – Zone R1-9 - Zone 1 au PIIA (secteur Val-Pontbriand) – Règlement numéro 1000 – Construction d'une résidence unifamiliale isolée
 - 7.4. Les Constructions Claude Turenne / 9139-8123 Québec inc. – (4134-4140), rue Maisonneuve – Lot 89, rang 6 – Zone R6-55 – Règlement relatif au PIIA numéro 1008, immeubles résidentiels de 4 logements et plus – Construction neuve
 - 7.5. Les Constructions Claude Turenne / 9139-8123 Québec inc. – (4144-4150), rue Maisonneuve – Lot 90, rang 6 – Zone R6-55 – Règlement relatif au PIIA numéro 1008, immeubles résidentiels de 4 logements et plus – Construction neuve
8. Première période de questions

AVIS DE MOTION

9. Avis de motion - Règlement numéro 74-2014 abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 102-2 relatif à la circulation des véhicules lourds et des véhicules outils
10. Avis de motion – Règlement numéro 372-89-35 modifiant le règlement de zonage numéro 372-89 (secteur Village) et ses amendements afin d'agrandir la zone C3-63 à même une partie de la zone C1-66 et de modifier les dispositions relatives aux stations-services
11. Avis de motion – Règlement numéro 402-30 modifiant le Règlement de zonage numéro 402 (secteur Canton) et ses amendements afin de modifier les dispositions relatives aux clôtures et aux bâtiments accessoires
12. Avis de motion – Règlement numéro 402-31 modifiant le Règlement de zonage numéro 402 (secteur Canton) et ses amendements afin de créer la zone C2-2 à même une partie des zones RC-5 et R1-25
13. Avis de motion – Règlement numéro 48-2014-1 modifiant le Règlement numéro 48-2014 sur la tarification des biens et des services de la Municipalité de Rawdon

RÈGLEMENTS

14. Adoption du premier projet de Règlement numéro 372-89-35 modifiant le règlement de zonage numéro 372-89 (secteur Village) et ses amendements afin d'agrandir la zone C3-63 à même une partie de la zone C1-66 et de modifier les dispositions relatives aux stations-services
15. Adoption du premier projet de Règlement numéro 402-30 modifiant le Règlement de zonage numéro 402 (secteur Canton) et ses amendements afin de modifier les dispositions relatives aux clôtures et aux bâtiments accessoires
16. Adoption du premier projet de Règlement numéro 402-31 modifiant le Règlement de zonage numéro 402 (secteur Canton) et ses amendements afin de créer la zone C2-2 à même une partie des zones RC-5 et R1-25

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

17. Confirmation de madame Carole Landry au poste de directrice du Service des finances et secrétaire-trésorière adjointe
18. Confirmation de l'embauche de madame Caroline Gray au poste de directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe
19. Autorisation au directeur général à finaliser et à signer une entente avec le directeur du Service incendie concernant l'allocation pour l'utilisation du véhicule personnel

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

20. Attribution de nom de rue – Avenue des Mélèzes – Services de courtage Daniel Giroux inc. – Projet de développement résidentiel situé dans le prolongement de l'avenue des Mélèzes existante - Partie du lot 13D du rang 6, Canton de Rawdon – Matricule 8699-61-6176
21. Approbation du plan image pour lotissement et de la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels – Les Immeubles Louis Charles inc. – Projet de développement résidentiel situé à l'intersection du chemin du Lac-Morgan et de la 18e Avenue – Lot 18A-349 du rang 6, Canton de Rawdon – Matricule 8801-08-7998
22. Demande de Transports Canada afin de corriger le positionnement de la restriction sur le lac Rawdon au Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments
23. Installation d'une enseigne temporaire pour l'Association de baseball mineur de Rawdon
24. Autorisation à la firme Ingemax pour faire une demande de certificat d'autorisation pour les travaux d'aqueduc de la 9e Avenue
25. Demande de permis de voirie au ministère des Transports du Québec
26. Emprunt temporaire – Règlement d'emprunt numéro 116
27. Indexation du salaire des employés cadres pour 2014

28. Nomination au poste de technicienne à la comptabilité
29. Nomination au poste de préposé inventaires et équipements
30. Formation d'un comité ad hoc pour le Service animalier
31. Proposition de service – Service animalier
32. Adhésion à la Chambre de commerce de Rawdon
33. Autorisation de signature – Demande d'aide financière au ministère de la Culture, des Communications pour le volet développement des collections des bibliothèques publiques
34. Demande dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations auprès du ministère de la Culture et des Communications
35. Mandat au Service des loisirs et de la culture pour le projet Québec En Forme sur les saines habitudes de vies
36. Reconduction de l'aide financière pour les activités sportives à l'extérieur du territoire pour les enfants
37. Demande de soutien municipal – OBNL
38. Achat des équipements de sauvetage en eaux vives – Phase 2
39. Certificat de paiement numéro 7 – Reconstruction de la caserne / entrepôt multiusage – Construction Venne & Fils

RAPPORTS DES COMITÉS ET SUJETS DU CONSEIL MUNICIPAL

40. Classique de golf au profit de la Fondation des Samares
41. Avril – Mois de la Jonquille
42. Appui à la Table des organismes communautaires de Lanaudière (TROCL) à la campagne : Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire

APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

43. Approbation des comptes, dépenses et engagements de crédit

- i. Liste des comptes fournisseurs
- ii. Liste des chèques émis
- iii. Liste des chèques annulés
- iv. Liste des prélèvements
- v. Liste des engagements

44. Divers
45. Deuxième période de questions
46. Levée de la séance

4. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAL – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 11 FÉVRIER 2014 À 19 H 30 AJOURNÉE AU 13 FÉVRIER 2014 À 9 H

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 février 2014 à 19 h 30, ajournée au 13 février 2014 à 9 h, a été remise aux membres du conseil.

14-86 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyée par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 février 2014 à 19 h 30, ajournée au 13 février 2014 à 9 h, tel que remis aux membres du conseil.

5. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉUNION SPÉCIALE DU 10 FÉVRIER 2014 ET DE LA RÉUNION DU 24 FÉVRIER 2014

14-87 Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les procès-verbaux de la réunion spéciale du 10 février et de la réunion du 24 février 2014 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

6. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

6.1 MARIE-CHRISTINE RIVEST & PASCAL CYR – 3837, RUE ALBERT – LOT 17B-306 ET PARTIE DU LOT 17B-288, RANG 06 – ZONE R1-20 – AGRANDISSEMENT

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a fait, le 24 février 2014, une recommandation favorable à la demande de dérogation mineure formulée par madame Marie-Christine Rivest et monsieur Pascal Cyr visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal dans la marge de recul. L'agrandissement du bâtiment sera localisé à un minimum de 3,9 mètres de la ligne de rue de la 9^e Avenue en lieu et place de la marge de recul minimale exigée de 6 mètres en vertu de l'article 4.1.2.1.1 du Règlement de zonage n° 372-89; la dérogation mineure vise également à autoriser l'empiètement projeté de deux balcons dans la marge de recul. Les balcons présenteront un empiètement maximal respectif de 3,8 mètres et 2,2 mètres dans la marge de recul depuis la 9^e Avenue en lieu et place de l'empiètement maximal d'un balcon de 2 mètres dans la marge de recul autorisé en vertu de l'article 4.1.1.1.1 A) 1. du Règlement de zonage n° 372-89;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation ne va pas à l'encontre des objectifs du plan directeur d'urbanisme.

14-88 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyée par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu :

D'accepter la dérogation mineure décrite au préambule de la présente résolution et identifiée au dossier numéro 2014-00017, conformément aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme.

7. DEMANDES RELATIVES AUX RÈGLEMENTS SUR LES PIIA

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 24 février 2014.

14-89 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyée par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu :

D'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme pour les demandes suivantes :

7.1 Municipalité de Rawdon – 3595-3601, rue Church – Lot 693, rang 05 – Zone P1-48 – Zone 6 au PIIA (secteur Centre-ville) Règlement numéro 508-93 – Revêtement extérieur du bâtiment principal (Rémi)

7.2 Laurent Legault Pariseau, mandataire de Parc Ensoleillé 2002 inc. – 3137, 1^{ère} Avenue – Lot 341, rang 4 – Zone C1-66 – Zone 1 au PIIA (secteur Centre-ville) – Règlement numéro 508-93 – Rénovation du bâtiment principal – 3^e présentation

7.3 Nathalie Malo & Pierre Blais – (5151), rue Saint-Georges – Partie du lot 13A, rang 7 – Zone R1-9 - Zone 1 au PIIA (secteur Val-Pontbriand) – Règlement numéro 1000 – Construction d'une résidence unifamiliale isolée

7.4 Les Constructions Claude Turenne / 9139-8123 Québec inc. – (4134-4140), rue Maisonneuve – Lot 89, rang 6 – Zone R6-55 – Règlement relatif au PIIA numéro 1008, immeubles résidentiels de 4 logements et plus – Construction neuve

7.5 Les Constructions Claude Turenne / 9139-8123 Québec inc. – (4144-4150), rue Maisonneuve – Lot 90, rang 6 – Zone R6-55 – Règlement relatif au PIIA numéro 1008, immeubles résidentiels de 4 logements et plus – Construction neuve

D'accepter les demandes de permis ci-haut mentionnées, selon les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme, le conseil les jugeant conformes aux objectifs réglementaires définis, le tout suivant les conditions et stipulations du comité consultatif d'urbanisme que le conseil entérine par la présente.

8. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions sur les points prévus à l'ordre du jour.

AVIS DE MOTION

9. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 74-2014 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 102-02 RELATIF À LA CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS ET DES VÉHICULES OUTILS

14-90 Avis de motion est donné par Madame la conseillère Kimberly St Denis que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 74-2014 abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 102-2 relatif à la circulation des véhicules lourds et des véhicules outils.

10. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 372-89-35 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-89 (SECTEUR VILLAGE) ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C3-63 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE C1-66 ET DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX STATIONS-SERVICES

14-91 Avis de motion est donné par Madame la conseillère Stéphanie Labelle que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 372-89-35 modifiant le règlement de zonage numéro 372-89 (secteur Village) et ses amendements afin d'agrandir la zone C3-63 à même une partie de la zone C1-66 et de modifier les dispositions relatives aux stations-services.

11. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 402-30 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 402 (SECTEUR CANTON) ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CLÔTURES ET AUX BÂTIMENTS ACCESSOIRES

14-92 Avis de motion est donné par Madame la conseillère Louise Poirier que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 402-30 modifiant le Règlement de zonage numéro 402 (secteur Canton) et ses amendements afin de modifier les dispositions relatives aux clôtures et aux bâtiments accessoires.

12. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 402-31 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 402 (SECTEUR CANTON) ET SES AMENDEMENTS AFIN DE CRÉER LA ZONE C2-2 À MÊME UNE PARTIE DES ZONES RC-5 ET R1-25

14-93 Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Renald Breault que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 402-31 modifiant le Règlement de zonage numéro 402 (secteur Canton) et ses amendements afin de créer la zone C2-2 à même une partie des zones RC-5 et R1-25.

13. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2014-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 48-2014 SUR LA TARIFICATION DES BIENS ET DES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON

14-94 Avis de motion est donné par Madame la conseillère Katy Dupuis que lors d'une séance du conseil, sera adopté le Règlement numéro 48-2014-1 modifiant le Règlement numéro 48-2014 sur la tarification des biens et des services de la Municipalité de Rawdon.

RÈGLEMENTS

14. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 372-89-35 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 372-89 (SECTEUR VILLAGE) ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AGRANDIR LA ZONE C3-63 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE C1-66 ET DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX STATIONS-SERVICES

CONSIDÉRANT QU'un règlement de zonage est en vigueur dans le secteur Village de la Municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet de modifier le contenu d'un règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à l'agrandissement de la zone C3-63 à même une partie de la zone C1-66 et de modifier les dispositions relatives aux stations-services;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 11 mars 2014;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée suite à l'envoi dudit projet de règlement livré ou remis en main propre au moins quarante-huit heures avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, le président en ayant précisé l'objet.

14-95 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyée par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 372-89-35 modifiant le règlement de zonage numéro 372-89 (secteur Village) et ses amendements afin d'agrandir la zone C3-63 à même une partie de la zone C1-66 et de modifier les dispositions relatives aux stations-services, tel que remis aux membres du conseil.

15. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 402-30 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 402 (SECTEUR CANTON) ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CLÔTURES ET AUX BÂTIMENTS ACCESSOIRES

CONSIDÉRANT QU'un règlement de zonage est en vigueur dans le secteur Canton de la Municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet de modifier le contenu d'un règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite modifier les dispositions relatives aux clôtures et aux bâtiments accessoires;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 11 mars 2014;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée suite à l'envoi dudit projet de règlement livré ou remis en main propre au moins quarante-huit heures avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, le président en ayant précisé l'objet.

14-96 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyée par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 402-30 modifiant le Règlement de zonage numéro 402 (secteur Canton) et ses amendements afin de modifier les dispositions relatives aux clôtures et aux bâtiments accessoires, tel que remis aux membres du conseil.

16. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 402-31 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 402 (SECTEUR CANTON) ET SES AMENDEMENTS AFIN DE CRÉER LA ZONE C2-2 À MÊME UNE PARTIE DES ZONES RC-5 ET R1-25

CONSIDÉRANT QU'un règlement de zonage est en vigueur dans le secteur Canton de la Municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet de modifier le contenu d'un règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite créer une nouvelle zone C2 à même une partie des zones RC-5 et R1-25, soit la zone C2-2;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 11 mars 2014;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée suite à l'envoi dudit projet de règlement livré ou remis en main propre au moins quarante-huit heures avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, le président en ayant précisé l'objet.

14-97 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 402-31 modifiant le Règlement de zonage numéro 402 (secteur Canton) et ses amendements afin de créer la zone C2-2 à même une partie des zones RC-5 et R1-25, tel que remis aux membres du conseil.

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

17. CONFIRMATION DE MADAME CAROLE LANDRY AU POSTE DE DIRECTRICE DU SERVICE DES FINANCES ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de madame Carole Landry s'est terminée le 1^{er} mars 2014;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de confirmer madame Carole Landry au poste de directrice du Service des finances et secrétaire-trésorière adjointe.

14-98 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyée par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu :

De confirmer madame Carole Landry au poste de directrice du Service des finances et secrétaire-trésorière adjointe.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail de madame Carole Landry au poste de directrice du Service des finances et secrétaire-trésorière adjointe.

18. CONFIRMATION DE L'EMBAUCHE DE MADAME CAROLINE GRAY AU POSTE DE DIRECTRICE DU SERVICE DU GREFFE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

CONSIDÉRANT le processus d'appel de candidatures afin de combler le poste de directeur greffe et secrétaire-trésorier adjoint;

CONSIDÉRANT le travail du comité de sélection et sa recommandation.

14-99 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyée par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu :

De confirmer l'embauche de Madame Caroline Gray au poste de directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, entrée en poste le 24 février 2014 et sujet à une probation de 6 mois, au salaire de 78 000 \$ majoré à 80 000\$ suivant la période de probation.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à finaliser et à procéder à la signature du contrat de travail, pour et au nom de la Municipalité.

19. AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL À FINALISER ET À SIGNER UNE ENTENTE AVEC LE DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE CONCERNANT L'ALLOCATION POUR L'UTILISATION DU VÉHICULE PERSONNEL

14-100 Il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyée par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur général à finaliser et à signer, pour et au nom de la Municipalité, une entente avec le directeur du Service de la sécurité incendie concernant l'allocation pour l'utilisation de son véhicule personnel.

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

20. ATTRIBUTION DE NOM DE RUE – AVENUE DES MÉLÈZES – SERVICES DE COURTAGE DANIEL GIROUX INC. – PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL SITUÉ DANS LE PROLONGEMENT DE L'AVENUE DES MÉLÈZES EXISTANTE - PARTIE DU LOT 13D DU RANG 6, CANTON DE RAWDON – MATRICULE 8699-61-6176

CONSIDÉRANT la demande soumise par « Services de courtage Daniel Giroux inc. » à la Municipalité de Rawdon pour que soit attribué un nom à la rue devant être réalisée dans le cadre du projet de développement résidentiel situé dans le prolongement de l'avenue des Mélèzes existante sur une partie du lot 13D du rang 6, Canton de Rawdon;

CONSIDÉRANT les recommandations du Service de la planification et du développement du territoire;

CONSIDÉRANT le plan projet de lotissement (plan image) déposé concernant une partie du lot 13D du rang 6, préparé par monsieur Gilles Dupont, arpenteur-géomètre, signé le 26 novembre 2012, portant le numéro de dossier 22302 – minute : 31340 pour et au nom de « Services de courtage Daniel Giroux inc. » approuvé à la résolution 13-8 adoptée lors de la séance du conseil municipal du 15 janvier 2013;

CONSIDÉRANT la constitution d'une nouvelle rue sur une portion d'une partie du lot 13D du rang 6 du Canton de Rawdon, telle qu'illustrée au plan projet de lotissement (plan image) mentionné précédemment.

14-101 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu :

De nommer la rue à construire sur une portion d'une partie du lot 13D du rang 6 du Canton de Rawdon « avenue des Mélèzes ».

De mandater le directeur général et secrétaire-trésorier afin de transmettre à la Commission de toponymie du Québec tout document requis afin d'officialiser ladite dénomination pour la rue contenue à cette résolution.

21. APPROBATION DU PLAN IMAGE POUR LOTISSEMENT ET DE LA CONTRIBUTION À DES FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS – LES IMMEUBLES LOUIS CHARLES INC. – PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL SITUÉ À L'INTERSECTION DU CHEMIN DU LAC-MORGAN ET DE LA 18^E AVENUE – LOT 18A-349 DU RANG 6, CANTON DE RAWDON – MATRICULE 8801-08-7998

CONSIDÉRANT le plan image déposé concernant le lot 18A-349 du rang 6, lequel plan a été préparé par M. Gérard Grégoire, arpenteur-géomètre, sous ses minutes 5078 et portant le numéro de dossier 2190, modification numéro 2 pour Les immeubles Louis Charles inc. en date du 12 février 2014;

CONSIDÉRANT QUE toute opération cadastrale portant sur trois (3) lots et plus requiert l'acceptation d'un plan image;

CONSIDÉRANT QUE les dimensions des 20 lots projetés à l'intérieur du périmètre urbain de la municipalité, qui sont considérés avec service d'aqueduc et sans service d'égout, étant situés dans les zones R4-7 et R1-503 du secteur Village, sont conformes aux exigences du Règlement de lotissement numéro 371-89 de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de développement résidentiel sera assujéti au Règlement numéro 62-2010 et ses amendements établissant une politique de développement et de financement des travaux d'infrastructures et des ententes relatives à ces travaux;

CONSIDÉRANT QU'aux fins de la cession de la rue projetée, celle-ci devra être subdivisée par un arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la rencontre du 27 janvier 2014;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le Service de la planification et du développement du territoire.

14-102 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyée par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'approuver le plan image déposé concernant le lot 18A-349 du rang 6 préparé par M. Gérard Grégoire, arpenteur-géomètre, sous ses minutes 5078 et portant le numéro de dossier 2190, modification numéro 2 pour Les immeubles Louis Charles inc, conditionnellement à ce que la portion de la 18^e Avenue existante située entre le chemin du Lac-Morgan et la nouvelle rue projetée soit asphaltée.

D'accepter, en conformité avec la réglementation municipale, que la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels se traduise par la cession du terrain projeté numéro 9 correspondant à 0,76 % de la superficie totale du projet et par le versement d'une somme d'argent correspondant à 9,24 % de la valeur de la superficie totale du projet lors du dépôt du plan d'opération cadastrale conformément à la réglementation en vigueur pour la superficie concernée par le développement résidentiel de 47 342,9 mètres carrés.

22. DEMANDE DE TRANSPORTS CANADA AFIN DE CORRIGER LE POSITIONNEMENT DE LA RESTRICTION SUR LE LAC RAWDON AU RÈGLEMENT SUR LES RESTRICTIONS VISANT L'UTILISATION DES BÂTIMENTS

CONSIDÉRANT la demande de Transports Canada de corriger le positionnement de la restriction sur le lac Rawdon au Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB);

CONSIDÉRANT QUE les coordonnées géographiques de la restriction en vigueur sur le lac Rawdon se situent sur terre et non sur un plan d'eau et qu'une correction doit être apportée, afin de rendre la restriction sur le lac Rawdon applicable.

14-103 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyée par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Rawdon demande à Transports Canada de faire les modifications nécessaires, afin de rendre la restriction sur le lac Rawdon applicable en vertu du Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments et que la nouvelle position géographique de la restriction soit la suivante : 46°02'55"N - 73°42'26"O.

23. INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE TEMPORAIRE POUR L'ASSOCIATION DE BASEBALL MINEUR DE RAWDON

14-104 Il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyée par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu :

D'autoriser l'installation d'une enseigne temporaire permettant d'annoncer la période d'inscriptions de l'Association de baseball mineur de Rawdon au 3450, rue Queen (à l'intersection de la rue Queen et de la 1^e Avenue), en vertu du Règlement de zonage numéro 372-89 (secteur Village), conditionnellement à l'obtention, par les représentants de l'association, des autorisations nécessaires auprès des propriétaires concernés et du ministère des Transports.

L'installation de toute enseigne ne devra pas causer préjudice à la collectivité et elle devra être retirée le lendemain de la période d'inscriptions se terminant le 27 avril 2014.

24. AUTORISATION À LA FIRME INGEMAX POUR FAIRE UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LES TRAVAUX D'AQUEDUC DE LA 9E AVENUE

14-105 Il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyée par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu :

D'autoriser la firme INGEMAX à solliciter auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) l'autorisation pour des travaux d'aqueduc de la 9e Avenue, en vertu de l'article 32 et/ou de l'article 22 ou de toute autre autorisation nécessaire selon la Loi sur la qualité de l'environnement.

De confirmer l'engagement de la Municipalité de Rawdon à transmettre au MDDEFP, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée, et d'autoriser la firme Ingemax, à émettre cette attestation.

D'autoriser la directrice du Service des finances à émettre un chèque pour tout montant prévu par la loi, couvrant les frais associés au traitement de la demande par le MDDEFP, le tout en respect de la grille de tarification des autorisations gouvernementales et d'approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement numéro 115 - TECQ.

25. DEMANDE DE PERMIS DE VOIRIE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

14-106 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu :

Que la Municipalité demande au ministère des Transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2014 et qu'elle autorise le directeur du Service des travaux publics, ou son représentant, à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$, puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

De plus, la Municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis.

26. EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 116

CONSIDÉRANT le Règlement d'emprunt numéro 116, décrétant la réfection de la 6e Avenue (route 348) de la route 125 jusqu'à la rue des Commissaires et autorisant une dépense et un emprunt de 2 111 500,00 \$, adopté par le conseil le 9 avril 2013;

CONSIDÉRANT l'approbation du MAMROT en date du 20 juin 2013;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit financer de façon temporaire les dépenses reliées à ces travaux.

14-107 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyée par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu :

De demander un emprunt temporaire à la Caisse populaire Desjardins de la Ouareau et ce jusqu'au financement définitif de ce règlement.

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Rawdon, tout document requis aux fins de cet emprunt.

27. INDEXATION DU SALAIRE DES EMPLOYÉS CADRES POUR 2014

14-108 Il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et résolu :

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à majorer de 2,25 % le salaire des employés cadres concernés, rétroactivement au 1^{er} janvier 2014, pour l'année 2014, sachant que des évaluations seront effectuées au cours de l'année 2014 en vue de déterminer l'augmentation des salaires des employés cadres concernés en 2015, le cas échéant.

Sur la proposition ci-haut mentionnée, Monsieur le maire appelle le vote :

Ont voté en faveur : Katy Dupuis
Raymond Rougeau
Renald Breault
Kimberly St Denis
Stéphanie Labelle

A voté contre : Louise Poirier

En faveur : 5 Contre : 1

Adoptée à la majorité.

28. NOMINATION AU POSTE DE TECHNICIENNE À LA COMPTABILITÉ

CONSIDÉRANT la retraite de madame Micheline Gingras en date du jeudi 27 mars 2014;

CONSIDÉRANT l'affichage et l'appel de candidatures pour le poste de technicienne à la comptabilité, régulier à temps plein, au Service des finances;

CONSIDÉRANT le processus de sélection et la recommandation du comité de sélection.

14-109 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyée par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu :

De nommer madame Ève Marchand au poste régulier à temps plein de technicienne à la comptabilité au Service des finances, à compter du 31 mars 2014 avec une période d'essai, soit 90 jours complets travaillés, en conformité avec la convention collective en vigueur.

29. ENGAGEMENT AU POSTE DE PRÉPOSÉ INVENTAIRES ET ÉQUIPEMENTS

CONSIDÉRANT l'affichage interne et le processus de dotation pour le poste de préposé inventaires et équipements, régulier à temps plein, au Service des finances;

CONSIDÉRANT le processus de sélection et la recommandation du comité de sélection.

14-110 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyée par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu :

D'embaucher madame Nathalie Rochon au poste régulier à temps plein de préposé inventaires et équipements au Service des finances, sujet à une période d'essai, soit 90 jours complets travaillés, en conformité avec la convention collective en vigueur.

Madame Rochon débutera son travail par une période de formation qui s'échelonne du 24 au 30 mars 2014. Elle deviendra titulaire du poste à partir du 31 mars 2014.

30. FORMATION D'UN COMITÉ AD HOC POUR LE SERVICE ANIMALIER

14-111 Il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu :

De former un comité ad hoc concernant le service animalier, composé de Madame la conseillère Louise Poirier, de Monsieur le conseiller Renald Breault et de la directrice du Service des relations avec les citoyens.

31. PROPOSITION DE SERVICE - SERVICE ANIMALIER

CONSIDÉRANT les besoins immédiats de la Municipalité en matière de service animalier sur son territoire.

14-112 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu:

D'accepter la proposition de service avec La pension du jardin secret du 1^{er} avril au 30 juin 2014 au coût de 5 150 \$ par mois, taxes incluses.

32. ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE RAWDON

14-113 Il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyée par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu :

D'adhérer en tant que membre de la Chambre de commerce de Rawdon pour l'année 2013-2014 au montant annuel de 323,37 \$ et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, le formulaire d'adhésion.

33. AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS POUR LE VOLET DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

14-114 Il est proposé par Madame la conseillère Louise Poirier, appuyée par Madame la conseillère Stéphanie Labelle et unanimement résolu:

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier et la directrice du Service de la bibliothèque à signer, pour et au nom de la Municipalité de Rawdon, tout document relatif à la demande d'aide financière au ministère de la Culture, des Communications pour le développement de la collection de la bibliothèque Alice-Quintal.

34. DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX IMMOBILISATIONS AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT les 35 années d'existence d'un service de bibliothèque dans la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'amélioration réalisée par la Municipalité jusqu'à présent dans le développement des collections, les ressources humaines, le mobilier spécialisé et les ressources financières;

CONSIDÉRANT la situation particulière de la Municipalité qui voit sa population permanente augmenter considérablement de façon saisonnière en raison des villégiateurs non-résidents;

CONSIDÉRANT le succès d'intégration dans le respect des origines des différentes ethnies qui composent le tissu social de la municipalité et le rôle de la bibliothèque dans le processus de francisation des nouveaux arrivants;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de se doter d'une bibliothèque répondant aux normes actuelles pour ses citoyens;

CONSIDÉRANT le statut autonome de la bibliothèque et du service.

14-115 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyée par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu :

D'autoriser la directrice du Service de la bibliothèque à déposer et à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents relatifs à une demande dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations, auprès du ministère de la Culture et des Communications.

35. MANDAT AU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE POUR LE PROJET QUÉBEC EN FORME SUR LES SAINES HABITUDES DE VIES

CONSIDÉRANT QUE Québec En Forme finance et accompagne le projet déposé pour l'élaboration d'une politique sur les saines habitudes de vie qui sera piloté conjointement par les municipalités de Chertsey, St-Donat et Rawdon.

14-116 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyée par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu :

D'approuver à nouveau ce projet et de mandater le Service des loisirs et de la culture à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document à cet effet et à œuvrer à l'élaboration de cette politique en collaboration avec les municipalités de Chertsey et St-Donat.

36. RECONDUCTION DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES À L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE POUR LES ENFANTS

CONSIDÉRANT l'importance de l'adoption de saines habitudes de vie chez les jeunes, en particulier en ce qui concerne l'activité physique;

CONSIDÉRANT que notre Municipalité ne peut malheureusement offrir toutes les infrastructures et organisations nécessaires pour la pratique de certains sports;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des loisirs et de la culture.

14-117 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu :

D'accorder, pour l'année 2014, une aide financière, telle que décrite ci-après :

- à chaque participant domicilié à Rawdon âgé de moins de 18 ans et pratiquant un sport à l'extérieur de la municipalité qui n'est pas offert sur le territoire de celle-ci (ex. : sports en aréna : hockey, patin artistique, football, sports d'élite, etc...)

- dont la période d'inscription se déroule au plus tard le 31 décembre 2014

- de 50% du coût d'inscription pour un montant maximum de 225 \$ et un montant minimum de 50 \$ par jeune

Que le montant total des aides financières ne dépasse pas 6 000 \$, que cette subvention soit versée sur présentation d'une pièce justificative et après vérification par le Service des loisirs et de la culture de la Municipalité de Rawdon.

Madame la conseillère Kimberly St Denis se retire pour ce point considérant qu'elle déclare avoir un intérêt direct ou indirect pour cette question.

37. DEMANDES DE SOUTIEN MUNICIPAL - OBNL

CONSIDÉRANT les demandes de divers organismes de la Municipalité;

CONSIDÉRANT les recommandations du Service des loisirs et de la culture.

14-118 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyée par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu :

Modifié par
rés. 14-169
Le 8 avril
2014

D'octroyer de l'aide financière, matérielle ou autre et d'autoriser la directrice du Service des Loisirs et de la culture à signer, pour et au nom de la Municipalité, les protocoles qui en découlent aux organismes suivants:

a) Samedi Cruz night - Samedi soir Cruz night 2014 du 3 mai au 27 septembre 2014

- Autoriser l'utilisation du site des chutes Dorwin les samedis du 3 mai au 20 septembre de 18 h à 21 h 30 et le samedi 27 septembre de 9 h à 16 h. En cas de pluie, l'activité sera remise au dimanche 28 septembre.

- Autoriser le prêt de matériel pour le 27 septembre et publiciser l'événement via notre site Internet et le Rawdonnois

- b) Foire familiale de Rawdon – Le 12 juillet 2014
- D'autoriser l'utilisation du site, soit le stationnement du centre Metcalfe, le prêt de matériel, une aide financière de 500 \$ et publiciser l'événement via notre site Internet et le Rawdonnois.
- c) Coopérative Jeunesse de service de Rawdon (CJS) de mai à août 2014
- Autoriser le prêt d'un local au chalet de la plage pour la période mentionnée avec accès Internet, le prêt d'un cellulaire, les photocopies gratuites pour un maximum de 100 copies
 - Publiciser le projet dans le Rawdonnois et sur le site Internet de la Municipalité
 - Que les frais d'Internet et du cellulaire soient assumés par la coopérative
- d) Jour du Canada / Canada Day - Fête du Canada
- Autoriser la tenue de la parade et la fermeture des rues de 18 h 30 à 19 h 30: 3e Avenue et Church, Metcalfe, 4e Avenue, Queen, 6e Avenue et le stationnement de l'église Marie-Reine-du-Monde
 - Autoriser les feux d'artifice au collège Champagneur, le prêt de matériel, la présence des pompiers à la parade, une aide financière de 4 000 \$ et la publicité dans le Rawdonnois et sur le site Internet de la Municipalité
- e) Maison de Parents de la Matawinie Ouest - Événement : Fête familiale (17 mai) et Marche pour la paix (22 septembre)
- Fête familiale
- Autoriser l'aide matérielle, une aide financière de 1 000 \$ et publiciser l'événement via notre site Internet et le Rawdonnois.
- Marche pour la paix
- Autoriser l'aide matérielle, la tenue de la marche et la fermeture des rues de 10h à 11h : rue Queen, entre la 4e et la 11e Avenue
 - Publiciser l'événement via notre site Internet et le Rawdonnois
- f) Festival de Rawdon - La course folle du Festival de Rawdon (Course de boîtes à savon) le 24 juin de 9 h à 16 h
- Autoriser la fermeture de la rue Church entre la 3e Avenue et la 1ère Avenue de 9 h à 16 h à cette date, de l'aide matérielle et publiciser l'événement via notre site Internet et le Rawdonnois
- g) Club des archers de Rawdon - Kermesse scolaire à l'école secondaire des Chutes (avec la participation des écoles primaires de Rawdon)
- Autoriser de l'aide matérielle et la présence des pompiers
- h) Association de Baseball Mineur de Rawdon
- Renouveler le protocole d'entente pour 3 ans en augmentant la subvention à 85 \$ par enfant.
- i) La marche des Rawdonneurs : 15e anniversaire, souper dansant au Club de golf de Rawdon
- Autoriser une aide financière de 500 \$ et l'insertion d'un mot du maire dans le programme officiel
- j) L'Association pour Personnes Handicapées de la Matawinie (APHM) - Entraînement d'une membre de l'APHM, résidente de Rawdon, en vue de sa participation aux compétitions nationales (canadienne) des Olympiques spéciaux en gymnastique rythmique

- Prêt du gymnase du Centre Metcalfe pour 17 vendredis en après-midi de mars à juillet 2014

De plus, il est résolu que le versement des subventions préalablement décrites soient conditionnelles à ce que la contribution de la Municipalité de Rawdon soit mentionnée sur la publicité ou la programmation de tout événement ou toute activité financés en partie par la subvention accordée à cet organisme à titre de partenaire, objet de la présente.

Madame la conseillère Kimberly St Denis reprend son siège.

38. ACHAT DES ÉQUIPEMENTS DE SAUVETAGE EN EAUX VIVES – PHASE 2

CONSIDÉRANT QUE l'achat des équipements de sauvetage en eaux vives a été autorisé par les membres du conseil en réunion de travail le 13 septembre 2013;

CONSIDÉRANT la résolution 13-350 adjugeant l'achat des équipements à la société CSE Incendie Sécurité inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'achat a été prévu en deux phases;

CONSIDÉRANT QUE l'achat des équipements phase 1 a été autorisé par la résolution 13-350;

CONSIDÉRANT QUE l'achat des équipements phase 2 figure au budget 2014.

14-119 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyée par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu :

De procéder à l'achat des équipements de sauvetage en eaux vives phase 2 au montant de 8 943,91 \$, taxes incluses, et que la dépense soit financée par le fonds de roulement, remboursable sur trois ans.

39. CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 7 – RECONSTRUCTION DE LA CASERNE / ENTREPÔT MULTIUSAGE – CONSTRUCTION VENNE & FILS

CONSIDÉRANT le certificat de paiement numéro 7, au montant de 298 023,33 \$ (taxes incluses), dans le projet de reconstruction de la caserne / entrepôt multiusage;

CONSIDÉRANT la recommandation du gestionnaire de projet.

14-120 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu :

D'autoriser le paiement d'un montant total de 298 023,33 \$ (taxes incluses) à Construction Venne & Fils à même les sommes disponibles au Règlement d'emprunt numéro 096-1.

RAPPORTS DES COMITÉS ET SUJETS DU CONSEIL MUNICIPAL

40. CLASSIQUE DE GOLF AU PROFIT DE LA FONDATION DES SAMARES

CONSIDÉRANT l'invitation reçue pour participer à la Classique de golf au profit de la Fondation des Samares, le 5 juin 2014.

14-121 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Katy Dupuis, appuyée par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu:

D'autoriser la réservation pour un quatuor au montant total de 900 \$ afin d'acquitter les frais d'inscription à ce tournoi de golf bénéfice.

41. AVRIL - MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est constituée depuis 1938 et qu'elle est reconnue pour ses actions et sa lutte contre le cancer;

CONSIDÉRANT QUE les actions de la Société canadienne du cancer contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie et rendent possible la lutte contre le cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est maintenant le Mois de la Jonquille, et que la Société canadienne du cancer lance annuellement un vaste mouvement de solidarité au Québec pour changer le cours des choses et aider des dizaines de milliers de Québécois et Québécoises dans leur combat ;

CONSIDÉRANT QUE la jonquille est le symbole de vie de la Société canadienne du cancer dans sa lutte courageuse que nous menons ensemble contre le cancer ;

CONSIDÉRANT QUE soutenir les activités du Mois de la Jonquille, c'est se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie. » ;

CONSIDÉRANT QUE l'argent recueilli pendant le Mois de la Jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises.

14-122 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyée par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu :

De décréter le mois d'avril Mois de la Jonquille.

Que la Municipalité de Rawdon encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Que copie de cette résolution soit transmise à la Ville de Bois-des-Filion.

42. APPUI À LA TABLE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE LANAUDIÈRE (TROCL) À LA CAMPAGNE : JE TIENS À MA COMMUNAUTÉ, JE SOUTIENS LE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire appuyer les organismes communautaires autonomes dans le cadre de la campagne « Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire » ;

CONSIDÉRANT QUE les organismes communautaires autonomes sont indispensables au maintien du tissu social québécois et qu'ils constituent des lieux privilégiés que se donnent les communautés pour apporter des réponses à leurs besoins;

CONSIDÉRANT QUE notre organisation reconnaît l'apport positif des organismes dans notre milieu;

CONSIDÉRANT notre volonté que le gouvernement s'engage en faveur des organismes communautaires autonomes.

14-123 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Stéphanie Labelle, appuyée par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Rawdon appuie les deux demandes des organismes communautaires autonomes dans le cadre de la campagne « Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire », soit :

- Un financement à la mission adéquat
- Un programme national de financement qui assure leur pérennité

Je tiens à ma communauté, merci de soutenir le communautaire.

Que copie conforme de cette résolution soit transmise à la Table régionale des organismes communautaires de Lanaudière (TROCL).

APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

43. APPROBATION DES COMPTES, DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT QUE la directrice du Service des finances a préparé les rapports montrant les dépenses autorisées par les délégués du conseil, en vertu du Règlement n° 1-2003-R incluant ses amendements et la liste des comptes à payer au 6 mars 2014.

14-124 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer au 6 mars 2014 au montant de 459 505,46 \$;

D'approuver la liste des chèques émis (chèques n^{os} 22616 à 22828) au 5 mars 2014 totalisant 1 239 588,75 \$;

D'approuver la liste des chèques annulés au 5 mars 2014;

D'approuver la liste des prélèvements (nos 1100 à 1158) au 5 mars 2014 totalisant 151 012,77 \$;

D'approuver la liste des engagements au 5 mars 2014 totalisant 2 858 813,19 \$.

44. DIVERS

45. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément à la loi, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions.

46. LEVÉE DE LA SÉANCE

14-125 Il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyée par Madame la conseillère Louise Poirier et unanimement résolu :

Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 20 h 50.

(S) _____
Me Caroline Gray, secrétaire
Directrice Service du greffe
et secrétaire-trésorière adjointe

(S) _____
Bruno Guilbault, maire